

GREEN SÉRIES

REGLEMENT 2026

Ce règlement vient compléter les règles techniques et sportives pour les épreuves d'Endurance TT et Cross-Country, disponible sur le site FFM (<https://ffm.ffmpeg.org/media/document/rts-endurance-tt-et-cross-country>). Des aménagements ont toutefois été apportés à l'article 12 (Spécifications générales des machines).

ARTICLE 1 - DEFINITION

LIIV EVENT met en compétition, en 2026, avec ses clubs organisateurs, une série de courses intitulées GREEN SÉRIES.

Chaque épreuve comporte deux courses : une course RALLYE d'une durée de 2 heures et une course MARATHON d'une durée de 3 heures.

Un podium scratch est désigné à l'issue de chaque épreuve. Des podiums sont également désignés pour chaque catégorie et classe, à la condition que 5 pilotes ou équipages soient classés.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- 20 et 21 juin : Domaine de Préfaissal (04) – Green Moto Club
- 18 et 19 juillet : Domaine Off-Road de Salives (21) – Green Moto Club
- 12-13 septembre : Berchères-les-Pierres (28) – MC Berchères

PROGRAMME DE CHAQUE ÉPREUVE

- **Samedi veille de course :**

12h-18h : vérifications techniques et administratives

18h : ouverture de la piste pour reconnaissance

19h : briefing

20h : apéritif et dîner

- **Dimanche jour de course**

8h-8h30 : séance d'essais Rallye

8h45-9h15 : séance d'essais Marathon

9h30 : mise en place de la grille de départ Rallye

10h : départ de la course Rallye

12h15 : podium Rallye

13h30 : mise en place de la grille de départ Marathon

14h : départ de la course Marathon

17h15 : podium Marathon

ARTICLE 2 – LES COURSES

2.1 RALLYE

2.1.1 Classe

La course RALLYE est ouverte aux machines répondant au règlement technique du championnat du monde FIM de Rallye-Raid, à savoir des monocylindres 450 à refroidissement liquide. Les machines d'enduro sont strictement exclues de ce règlement.

Machines admises : Fantic XEF Rally, Gas Gas RX 450, Honda CRF 450 RX Rally, Husqvarna FR 450, Kove 450 Rallye, KTM 450 Rallye, Yamaha WR 450 F Rally...

2.1.2 Classement et récompenses

La course RALLYE se dispute en individuel uniquement et sans ravitaillement. Le classement est effectué en fonction du nombre de tours parcourus, puis selon le temps de passage à l'arrivée en cas d'ex-aequo.

Les dix premiers pilotes classés marquent des points pour la série selon le barème suivant : 15 points au premier, 12 points au deuxième, 10 points au troisième, 8 points au quatrième, 6 points au cinquième, 5 points au sixième, 4 points au septième, 3 points au huitième, 2 points au neuvième et 1 point au dixième. Le podium est constitué des trois premiers pilotes du classement scratch.

A l'issue de la série, un classement final général sera établi au cumul des points marqués sur l'ensemble des trois courses. Des primes récompenseront les trois premiers du classement. Ne peuvent être retenus dans le classement final que les pilotes inscrits pour l'intégralité de la série.

Un challenge KOVE est mis en place pour les pilotes de Kove 450 Standard, avec classements et podiums spécifiques.

Les pilotes MARATHON qui souhaitent également participer à la course RALLYE sur une même épreuve et une même machine pourront demander une dérogation à l'organisation. Si celle-ci est accordée, ces pilotes rouleront toutefois hors classement.

2.2 MARATHON

2.2.1 Classe

La course MARATHON est ouverte exclusivement aux motos de type trail. La série est ouverte à trois catégories. Ces catégories roulent ensemble.

- Maxi-Trails : tous les trails de plus de 945 cm3, quels que soient leur millésime et leur puissance.

Liste non exhaustive : BMW R1200/1250/1300 GS, Harley-Davidson Pan America, Honda 1000/1100 Africa Twin, KTM 1290/1390 ADV, Suzuki 1050 Vstrom, Triumph 1200 Tiger, Triumph Scrambler 1200...

- Mid-Size : tous les trails multicylindres jusqu'à 945 cm3.

Liste non exhaustive : Aprilia Tuareg 660, BMW 800/900 GS, Cagiva Elefant, CF Moto 450 MT, CF Moto 800 MY, Ducati Desert X, Ducati Scrambler Desert Sled, Honda Transalp, Honda 750 Africa Twin, Husqvarna Norden, Kawasaki KLE 500, KTM 790/890 ADV, Moto Guzzi V85TT, Suzuki 800 Vstrom, Triumph 800/900 Tiger, Voge DS900X, Yamaha Ténéré 700...

- Monos : tous les monocylindres.

Liste non exhaustive : Aprilia 600 Tuareg, Honda CRF/L, Honda XLS/R, Honda XR, Husqvarna 701 Enduro, Kawasaki KLX/R, Kove Rallye Standard, KTM 390 ADV, Mash 650 X-Ride, Royal Enfield Himalayan, Suzuki DR, Triumph 400 Scrambler, Yamaha XT, Yamaha TT...

2.2.2. Pilotes et équipages

Les courses MARATHON peuvent être disputées en individuel ou par équipage de 2 pilotes. Un équipage peut concourir avec une seule machine ou une machine par pilote. Chaque équipage ne peut toutefois concourir que dans une même catégorie. Un équipage inscrit dans la formule américaine (1 moto par pilote) ne pourra pas être classé si les motos des pilotes de l'équipage n'appartiennent pas à la même catégorie.

2.2.3. Changements de pilotes et ravitaillement

Les équipages inscrits dans les courses MARATHON doivent impérativement effectuer trois changements de pilote afin que chaque pilote effectue au moins deux relais pendant la course. La longueur des relais est libre.

2.2.4 Classement et récompenses

Le classement de la course MARATHON est effectué en fonction du nombre de tours parcourus à l'issue des trois heures de course, puis selon le temps de passage à l'arrivée en cas d'ex-aequo.

Les dix premiers pilotes et équipages au classement scratch marquent des points pour la série selon le barème suivant : 15 points au premier, 12 points au deuxième, 10 points au troisième, 8 points au quatrième, 6 points au cinquième, 5 points au sixième, 4 points au septième, 3 points au huitième, 2 points au neuvième et 1 point au dixième. Le podium est constitué des trois premiers pilotes et équipages du classement scratch.

A chaque course MARATHON, des podiums récompensent également les trois premiers pilotes et équipages de chaque catégorie et des challenges Vintage et Féminines, à la condition qu'au moins cinq pilotes et équipages soient au départ de la course.

A l'issue de la série, un classement final général sera établi pour chaque catégorie au cumul des points marqués sur l'ensemble des trois courses. Des primes récompenseront les trois premiers de chaque classement. Ne peuvent être retenus dans le classement final que les pilotes inscrits pour l'intégralité de la série.

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

Pour participer, les pilotes de toutes nationalités doivent être âgés de 16 ans le jour de l'épreuve et être en possession d'une licence NCO, Inter, LUE, LJA, MAT (?), délivrée par la FFM et en cours de validité.

Les demandes de licence « Une Manifestation » (LJA) doivent être accompagnées d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste (modèle disponible sur le site FFM : <https://pratiquer.ffmoto.org/media/document/licence-annuelle-certificat-medical>) de moins d'un an, rédigé en français. Cette licence doit être prise sur le site de la FFM au minimum 72h avant la course. Aucune exception ne sera faite.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS

Les pilotes s'engagent sur le site Engage Sport : <https://ffm.engage-sports.com>

Le paiement du droit d'engagement se fait uniquement par carte bancaire. Le pilote doit s'assurer que la carte bancaire utilisée pour le paiement soit valide jusqu'au dernier prélèvement de la saison. En cas de changement de carte, il convient au pilote de faire la démarche nécessaire sur le site Engage Sport.

Les engagements sont ouverts jusqu'au lundi précédent la course.

4.1. Tarifs

RALLYE

Inscription pour la série complète (3 courses) : 450 € par pilote.

Inscription à la course (1 épreuve) : 155 €

MARATHON

Inscription pour la série complète (3 courses) :

570 € par pilote en individuel

750 € par équipage de deux pilotes.

Inscription à la course (1 épreuve) :

195 € par pilote en individuel

255 € par équipage de deux pilotes.

4.2. Forfait, désistement et annulation

En cas de forfait ou de désistement, un forfait administratif de 30 € est retenu sur tout remboursement. Jusqu'à 30 jours de l'épreuve, l'intégralité (- 30 € de forfait) de l'inscription est remboursée. Jusqu'à 15 jours de l'épreuve, le remboursement s'élève à 50% de l'inscription (- 30 € de forfait). Moins de 15 jours avant la course, le montant du remboursement est laissé à la libre appréciation du club organisateur.

Si la course doit être annulée par décision de l'Etat ou du jury à l'issue des contrôles techniques et administratifs, le club organisateur sera en droit de refuser tout remboursement d'inscription.

ARTICLE 5 – CIRCUITS

La longueur des circuits est comprise entre 7 et 10 km environ, pour une largeur minimum de 2 mètres.

L'accès au circuit est accepté à partir du samedi matin mais aucune moto engagée pour les courses ne pourra emprunter le circuit avant les essais du dimanche.

Les reconnaissances de la piste pourront se faire le samedi à pied ou à vélo (VAE acceptés) à partir de 18 heures.

ARTICLE 6 – CONTRÔLES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Les contrôles administratifs et techniques des pilotes et équipages ont lieu le samedi précédent les courses de 12h00 à 18h00.

Les pilotes se présenteront avec leur pièce d'identité, leur licence et leur équipement (casques, bottes, gants et protection dorsale sont obligatoires) homologué.

Après le contrôle administratif, les pilotes présenteront leur moto au contrôle technique.

ARTICLE 7 – RÈGLEMENT TECHNIQUE

Les machines inscrites aux courses RALLYE doivent être conformes au règlement technique du championnat du monde FIM de Rallye-Raid.

Les machines inscrites aux courses MARATHON doivent être préparées pour la course. Les rétroviseurs doivent être démontés. Les phares et les clignotants doivent être masqués ou protégés s'ils sont en verre. Pendant les roulages, les béquilles latérales et/ou centrales doivent être maintenues en position fermée avec un rislan ou caoutchouc type enduro. La poignée de gaz doit revenir à sa position fermée lorsqu'elle est relâchée. L'interrupteur coupe-

circuit de série doit être conservé. Les guidons doivent être bouchés par des embouts, et les leviers terminés par des sphères.

Les suspensions sont libres. Un amortisseur de direction peut être ajouté s'il n'existe pas de série. Le système de frein peut être modifié avec des durites, étriers, plaquettes, disques et maitre-cylindre de marque libres. Chaque roue doit conserver un système de frein indépendant. Le système d'échappement d'origine peut être remplacé par un système de marque libre mais homologué. Le nombre de décibels maximum est fixé à 109 dB. Les pneus utilisés doivent être typés enduro. La dimension des roues doit rester conforme à l'origine. Le carburant utilisé doit être du sans-plomb vendu dans le commerce.

Toutes les machines doivent être équipées d'un support de transpondeur.

ARTICLE 8 – BRIEFING

Le briefing des pilotes aura lieu le samedi précédent la course à 19 heures, à l'issue des contrôles techniques et administratifs. La présence au briefing de tous les pilotes et de leurs accompagnants est obligatoire.

ARTICLE 9 – ESSAIS ET POSITION SUR LA GRILLE DE DÉPART

Une séance d'essais de 30 minutes est organisée le dimanche matin en amont des courses RALLYE et MARATHON.

Chaque pilote ou équipage doit effectuer au moins un tour d'essai pour être autorisé à prendre le départ. La moto doit être équipée de son transpondeur. Le temps réalisé par le pilote ou l'équipage pendant la séance d'essai détermine l'ordre de priorité pour la mise en place sur la grille de départ.

ARTICLE 10 – GRILLE DE DÉPART ET DÉPART

La procédure de mise en grille de départ débute 30 minutes avant le départ. Les pilotes partent des stands pour un tour de reconnaissance derrière un marshall. L'ordre de départ se fait en fonction des chronos réalisés lors des essais afin que les pilotes et leurs motos se rangent sur la grille de départ dans l'ordre de leur classement aux essais

Pour chaque course, le départ est donné par vagues de 25 à 30 motos. L'intervalle de temps entre deux vagues est d'une minute, le temps d'attente étant retranché du temps de course pour les pilotes partant au-delà de la première vague.

Sur la grille de départ, les pilotes sont assis sur leur moto, moteur coupé. Le moteur est démarré sur ordre du starter et les pilotes partent à l'abaissement du drapeau. La procédure est répétée pour chaque vague.

ARTICLE 11 – COURSE

La course RALLYE est disputée en une manche unique de 2 heures + 1 tour. La course MARATHON est disputée en une manche unique de 3 heures + 1 tour.

ARTICLE 12 – INTERVENTIONS MÉCANIQUES ET RAVITAILLEMENT

Les ravitaillements et interventions mécaniques ne peuvent s'effectuer que dans les stands. Dans tous les cas le moteur doit être coupé. Il est interdit de ravitailler les motos sous les tonnelles des stands.

Pour les équipages de la course MARATHON, tout changement de pilote doit s'effectuer dans les stands. Le pilote sortant doit obligatoirement descendre de sa moto pour transmettre son transpondeur au pilote de son équipage qui prend le relais.

Si un pilote peut effectuer une réparation alors qu'il est encore en piste, toute intervention extérieure ne peut se dérouler que dans les stands. De façon générale, toute intervention extérieure est interdite en dehors des stands.

ARTICLE 13 – PADDOCK

Chaque équipage dispose d'une surface fixe de 3x6m pour le stand de préparation et de ravitaillement. Les concurrents doivent respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur. Le stand doit être tenu et rendu propre. Un tapis environnemental est obligatoire dans la zone de ravitaillement et de mécanique. Seule la moto de course est admise dans le stand.

Chaque équipage doit disposer dans son stand d'un extincteur pour le feu d'hydrocarbure.

ARTICLE 14 – CONDUITE EN COURSE

Il est interdit de couper le parcours. Tout pilote qui ne terminera pas son tour avant de rentrer au stand pendant la course sera hors classement.

Tout pilote qui s'arrête sur la piste doit se positionner dans un endroit où il ne gêne pas l'évolution des autres pilotes.

Tout pilote doit respecter les consignes passées par les commissaires de piste sous peine d'exclusion.

ARTICLE 15 - INTERRUPTION DE LA COURSE

Si un incident ou les conditions atmosphériques rendaient impossible le bon déroulement de la compétition, le Directeur de course peut décider de neutraliser l'épreuve en passant le drapeau rouge.

Si les trois-quarts de la course ont été effectués, alors celle-ci sera considérée comme terminée et le résultat final établi en fonction du classement au moment de l'interruption.

Si les trois-quarts de la course n'ont pas été couverts, un nouveau départ sera donné dans les délais les plus courts. Les pilotes seront avertis du nouveau départ au moins 30 mn avant celui-ci ; l'ordre de départ sera donné en fonction du classement lors de l'interruption. Toutes les

machines n'ayant pas officiellement abandonné seront autorisées à prendre ce nouveau départ.

ARTICLE 16 – RÉCLAMATIONS

Toute réclamation contre un pilote ou un équipage devra être formulée et déposée auprès du Directeur de Course, accompagnée d'une caution de 75€. Le délai de réclamation en fin de course est de 30 minutes après l'affichage des classements.

Cette somme sera remboursée si la réclamation est justifiée. Dans le cas contraire, la caution sera versée à l'équipage incriminé.

ARTICLE 17 – APPLICATION DU RÈGLEMENT

En s'engageant, les concurrents et pilotes déclarent qu'ils connaissent parfaitement le présent règlement et qu'ils prennent l'engagement de s'y conformer ainsi qu'à toutes les décisions des officiels. Tous les points non visés par le présent règlement ou les éventuels litiges seront tranchés par le Jury d'après les prescriptions des RTS et du Code Sportif.

ARTICLE 18 – SANCTIONS

Le Jury pourra infliger un arrêt de 1 minute à un pilote pour toute infraction constatée. (STOP AND GO)

A la 2ème infraction : sanction prévue par le Code Sportif National pouvant aller jusqu'à la disqualification

Machine non-conforme au contrôle technique : Départ refusé

Plaques à numéros manquantes : Départ refusé

Plaques à numéros illisibles : Tour non comptabilisé

Ravitaillement en dehors des stands : sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification

Demi-tour sur la piste et roulage en sens inverse du sens de la course :
sanction aller jusqu'à la disqualification

Réparation contraire au règlement : sanction pouvant aller jusqu'à la
disqualification

Changement de pilote après une panne sans avertir la direction de course :
2 tours de pénalité

Couper le balisage volontairement : sanction pouvant aller jusqu'à la
disqualification

Non-respect du signal d'un commissaire: STOP and GO 30s

Vitesse excessive dans les stands: STOP and GO 30s

1er avertissement pour un assistant sans bracelet dans les stands : STOP
and GO 30s

2ème avertissement : 1 Tour de pénalité

Fumer dans les stands : sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification

Changement de pilote en dehors des stands : sanction pouvant aller
jusqu'à la disqualification

Moto stationnée dans l'allée des stands : STOP and GO 30s

Départ à la poussette avant le drapeau vert : STOP and GO 1 min

Perte transpondeur : 1 Tour de pénalité

Non utilisation du tapis environnemental 1er avertissement : STOP and GO
30s 2ème avertissement : disqualification

Rappel : Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur l'épreuve
(circuit, parc ravitaillement...) avant, pendant et après la course. (La
sanction décidée par le jury de l'épreuve s'applique au pilote).

En cas de sortie accidentelle de piste, la rentrée doit se faire où la machine
est sortie.

ARTICLE 19 – RENONCIATION À TOUT RECOURS CONTRE LES AUTORITÉS SPORTIVES

Indépendamment des prescriptions du Code Sportif National, les pilotes et les équipes, par le fait de leur participation, renoncent à tout droit de recours contre l'organisateur, ses représentants ou préposés, soit par arbitrage, soit devant les tribunaux, soit de toute autre manière non prévue par le Code Sportif National pour tous dommages auxquels ils pourraient être exposés en conséquence de tout acte ou omission de la part de l'organisateur, de ses officiels, représentants ou préposés, qu'ils soient nommés par l'organisateur ou par le pouvoir sportif national, dans l'application de ce règlement ou de tout avenant qui pourrait être établi par la suite ou pour toute autre cause qui pourrait en découler.

ARTICLE 20 – ANNULATION DE L'ÉPREUVE

Si la manifestation ne pouvait avoir lieu pour quelques causes que se soient, les organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables, et les concurrents de ce fait, ne pourraient réclamer aucune indemnité. Sauf en cas de force majeure, les concurrents seront informés de sa suppression huit jours au moins avant la date de la course. Les droits d'inscription seront remboursés aux concurrents.